RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PÔLE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES ROUTES ET DU PATRIMOINE
Service ingénierie routière

Gestion du domaine public

Arrêté n° 2022/306/DRP/SIR

A R R Ê T É

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route, notamment ses articles, R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental des Vosgesn°2022/6603/DAJA du 7 mars 2022 portant délégation de signature ;

Considérant que les travaux de sécurisation sur la RD3, commune de LA NEUVEVILLE SOUS MONFORT, nécessitent une réglementation de circulation ;

Considérant que la section concernée par la réglementation de circulation est située hors agglomération ;

Sur proposition de M. le Directeur Général des Services du Département ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1er. - Dans la période du 24/10/2022 au 28/10/2022 et pour une durée évaluée à 3 jours, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la RD 3 entre les PR 50+370 au PR 51+790 sur le territoire de la commune de LA NEUVEVILLE SOUS MONFORT.

L'itinéraire de déviation empruntera les voies suivantes :
Dans le sens REMONCOURT vers DOMJULIEN
- RD 3 jusqu'au carrefour avec la RD 429 REMONCOURT
- RD 429 jusqu'au giratoire RD 429 / 165 / 229 via HAREVILLE SOUS MONFORT
- RD 229 jusqu' au giratoire RD 68 à VITTEL
- RD 68 jusqu' au carrefour RD 3 via THEY SOUS MONFORT
- RD 3

Et vice versa dans l'autre sens

ARTICLE 2. - La signalisation nécessaire sera mise en place, entretenue et surveillée par les soins du Service Unité Territoriale Ouest

ARTICLE 3. - Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité de la section réglementée et dans les communes de LA NEUVEVILLE SOUS MONFORT.

ARTICLE 4. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

ARTICLE 5. - Copie du présent arrêté sera adressée aux fins utiles à :
- M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Vosges à EPINAL,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Vosges,
- M. le Général commandant l'Etat-Major Soutien Défense Nord-Est à METZ,
- M. le responsable du Pôle Transports de la Maison de la Région à ÉPINAL,
- MM. les Maires des Communes de LA NEUVEVILLE SOUS MONFORT, REMONCOURT, HAREVILLE SOUS MONFORT, VITTEL, THEY SOUS MONFORT et DOMJULIEN,
- Mme et M. les Conseillers Départementaux du Canton de VITTEL,
- M. le Chef de l'unité Territoriale - Ouest.

A EPINAL,
Pour le Président du Conseil Départemental des Vosges
et par délégation,

SEBASTIEN CLAUDE
2022.10.14 11:40:04 +0200
Ref:20221014_112908_1-1-O
Signature numérique
Pour le président et par délégation,
l'Agent de la collectivité

Sébastien CLAUDE